

Pour que vive notre minorité

Pour que vive une minorité à Veyrier il faut: un programme politique, des candidats, des votants et une bonne dose de civisme. Lors des dernières élections municipales de 1995 ces quatre conditions ont été largement remplies puisque vous avez offert, par votre vote, cinq sièges à la gauche. Vous avez également été nombreux à soutenir ma candidature pour le conseil administratif. Nous y sommes très sensibles et cela d'autant plus que pour une fois nous avons eu les moyens de faire entendre notre voix au conseil municipal.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises notamment par différentes interpellations en commission et au municipal ainsi que par le dépôt d'une pétition, de motions et de questions. Les principales sont une motion sur les économies d'énergies acceptée à l'unanimité par le conseil municipal et trois autres motions rejetées. Elles concernaient la voie Cottier, le surgénérateur de Crey-Malville (qui a donné lieu à une pétition dont le résultat n'a pas été pris en considération par les autorités) et, enfin, une étude sur différents sites susceptibles de recevoir un troisième groupe scolaire.

Vous le constatez, nous n'avons pas été inactifs et restons attentifs à ce que les conceptions de vie et les options différentes d'une minorité soient prises en considération. Pour ce faire, nous devons aussi être représentatifs d'une certaine

partie de la population, par exemple de vous qui avez voté pour nous. Mais nous devons aussi être certain que la voix que nous faisons entendre est aussi la vôtre. Alors permettez-moi une question : comment pouvons-nous le vérifier si, en dehors des élections, nous sommes toujours seuls sur le pont?

Aujourd'hui, je vous adresse un appel. Vos suffrages, indispensables à notre présence, ne sont pas suffisants. Nous n'avons aucune honte à le dire. Nous avons besoin de vous sur le navire pour nous soutenir tant sur le plan de nos réflexions et de nos actions que sur le plan de nos finances. Votre vote positif, nous l'avons vu plus haut, doit aussi contenir un encouragement pratique pour l'engagement et la survie de notre section du Parti Socialiste de Veyrier.

Nous nous épuisons par manque de force et d'énergie. Alors nous vous sollicitons pour que vous confirmiez votre vote par un geste, une collaboration, aussi minimes soient-ils, qui nous permettent de poursuivre notre militantisme. Ce n'est que comme cela que nous pourrions apporter à la vie de notre commune et d'une manière crédible, une voix différente.

Merci à ceux qui entendront notre message¹.

Antoine Droin
Conseiller municipal

1) Adresses et CCP à la dernière page

MALVILLE : fuite et fin

Je souhaite tout d'abord adresser nos plus vifs remerciements à tous les signataires de la pétition (environ 650). Ce fut un incroyable succès auquel personne ne s'attendait, et cela prouve une fois de plus que l'écologie nous concerne tous et que devant elle devraient tomber les barrières politiques. Je dis «devraient» car si depuis une dizaine d'années les problèmes liés à l'environnement dans lequel nous vivons touchent la presque totalité de l'échiquier politique national et cantonal, il semble que Veyrier soit l'un des dernier bastion à ne pas avoir subi cette évolution. En effet, comme certains d'entre vous le savent probablement déjà et cela malgré une très belle mobilisation populaire, le conseil municipal a de nouveau et cette fois-ci définitivement enterré le dossier de Superphénix. Pétition ou pas, la majorité des élus de cette commune, conseil administratif inclus, s'obstine à ne pas se sentir concernée par notre dangereux voisin, à ne pas être convaincue du danger qu'il représente, et surtout à ne pas vouloir dépenser un centime pour un problème qui, dit-elle, ne concerne pas les communes. Elle ne veut pas s'engager activement et semble ne pas être gênée de profiter du fruit du travail des autres.

Pourtant, devant l'inquiétude de certains quant à la destination des deniers communaux, nous avons démontré que la gestion financière du collectif contre Creys-Malville était assurée par un organisme de confiance à savoir le WWF-Genève et non pas par Contratom, comme cela avait été sous-entendu lors de la précédente législature.

Mais ni nos explications, ni surtout la mobilisation dont vous avez fait preuve n'ont réussi à convaincre. Je dirais même qu'en décidant de soutenir officiellement par une belle lettre le conseil d'Etat dans ses démarches (très bonne chose en soi, sauf que Veyrier a déjà envoyé un tel courrier il y a quelques années), on essaie

très grossièrement de récupérer cet élan populaire.

Les pétitionnaires désiraient que leur commune s'engage activement pour une cause qui les concerne au plus près et non pas que leurs autorités contribuent à la surcharge des archives cantonales. Une telle attitude ne peut être qualifiée que de démagogique.

Merci encore à tous, et espérons que, même sans Veyrier, la centrale de Creys-Malville verra prochainement sa dernière heure arriver.

Fabrice Dami
Conseiller municipal

Quel terrain choisir pour le nouveau site scolaire ?

Le groupe socialiste avait en son temps proposé que le site du Grand-Donzel soit retenu pour l'implantation de la nouvelle école primaire. Nous trouvions que ce lieu était central, bien situé et proche des terrains de sports. La majorité du conseil municipal en a décidé autrement en estimant que la place manquait pour construire un bâtiment de 16 classes avec une salle de gymnastique et le fait que cela impliquait des déplacements de certaines installations sportives déjà existantes.

Deux autres sites restaient en compétition. Le terrain de La Pierre jouxtant le chemin des Bûcherons et celui d' « Ex-Caterpillar » au bord de la route de Veyrier.

Nous avons estimé que le terrain de La Pierre était idéal car il se trouve dans un site protégé, à l'abri des nuisances, en face d'une zone de villas, ce qui aurait incité les élèves à s'y rendre à pied ou encore à vélo. Un accès pour les véhicules depuis le chemin du Bois-

Gourmand avec un giratoire sur le site aurait permis d'y accéder sans obstruer le chemin des Bûcherons. De plus, la mise à disposition de terrain de jeux et de salles de réunion auraient favorisé la vie communautaire des habitants des villas.

L'autre alternative avec le terrain « Ex-Caterpillar » présente plusieurs inconvénients. Il est situé au bord de la route de Veyrier qui est une voie comportant déjà un trafic important et susceptible d'être encore plus chargée avec la création de la voie Cottier. Pour la sécurité des enfants se rendant à l'école, il faudra aménager la route de Veyrier avec une piste cyclable et une contre allée empiétant sur le site pour faciliter l'accès aux véhicules.

Après avoir reçu la pétition d'une partie des habitants de La Pierre s'opposant à la construction de l'école, nous nous sommes étonnés d'apprendre que des immeubles d'habitation pourraient être construits sur le reste de la parcelle « Ex-Caterpillar ». Y aurait-il ainsi deux catégories d'habitants ? Ceux qui doivent supporter les inconvénients de la présence d'une école et les autres ? Comme l'a évoqué une conseillère municipale, l'accent a été mis sur le problème du trafic des véhicules au lieu de s'intéresser en premier lieu aux enfants pour leur garantir un site agréable et propice aux apprentissages.

Enfin, il faut aussi relever que le site « Ex-Caterpillar » avait été réservé comme zone d'activité économique lors de la précédente législature !

Le site « Ex-Caterpillar » a donc été choisi par le conseil municipal à neuf voix contre huit avec une augmentation de la surface du terrain pour en favoriser les accès.

Henri Schaerer
Conseiller municipal

Départ

Après de nombreuses années au service de la commune comme conseiller

municipal, notre ami Bernard Favre a quitté Veyrier.

Nous tenons à le remercier pour le soin et l'énergie qu'il a investis dans tous les domaines de la vie communale et pour son engagement au service de la population.

Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle commune.

RENOVATION DE LA MAIRIE

En date du 29 avril, le conseil municipal a voté un crédit de 2'944'000 francs pour les travaux de rénovation de la mairie ainsi que l'achat du bâtiment de la cure. La mairie actuelle que nous connaissons tous, rénovée et agrandie à plusieurs reprises, ne correspond plus aujourd'hui au bâtiment fonctionnel nécessaire à l'administration d'une commune de plus de 8000 habitants. Si une unanimité s'est facilement dégagée sur ce point, il n'en est pas de même quant à la manière d'améliorer la situation actuelle.

Le conseil administratif a en effet cherché, et finalement réussi, à imposer la solution qu'il souhaitait. En arrivant devant le conseil municipal avec les plans définitifs de son projet et cela sans même lui avoir fait part de l'avancement du dossier ou consulté sur la question, il a fait preuve d'un manque évident de confiance envers les élus de cette commune qui ont été totalement mis à l'écart du projet et qui ne sont sollicités finalement que pour voter les crédits. J'aimerais à cette occasion remercier nos collègues libéraux qui ont eu le mérite, en mettant un frein à l'impatience de nos conseillers administratifs, de lancer le débat quant à l'opportunité de reconstruire la mairie sur un autre site. Devant l'accroissement régulier de la population veyrite ainsi que devant le report de charges cantonales de plus en plus nombreuses vers les communes, il était en effet judicieux de se demander si un nouveau site ne

correspondrait pas mieux à nos besoins futurs. Un bâtiment neuf offrirait en effet une plus grande souplesse si des transformations ou agrandissements devenaient nécessaires avec le temps.

Nous avons défendu cette position, pensant que nous nous mettrions ainsi à l'abri d'une pénurie de locaux administratifs, et avons proposé de transformer les bâtiments actuels en logements, conscients que le rapport coût de rénovation / prix du logement ne serait pas facile à établir. Un environnement aussi agréable que la place du village, quoi que peuvent en dire les occupants actuels de la mairie, serait certainement plus judicieusement utilisé et apprécié par des habitants que par une administration. Cela d'autant plus qu'elle aurait pu être déplacée de 200 mètres seulement,

demeurant ainsi partie intégrante du village de Veyrier.

Mais la manoeuvre du conseil administratif, fort habile mais tellement peu respectueuse du conseil municipal et par conséquent des habitants de cette commune, a tué le débat dans l'oeuf. Comment peut-on débattre objectivement d'un problème alors que 30'000 francs ont déjà été investis pour la réalisation d'un projet ?

Nous espérons seulement que dans 20 ans nos successeurs ne se retrouveront pas devant une mairie trop petite pour leurs besoins ce qui nécessiterait alors un déménagement. Nous aurions perdu 20 ans et quelques centaines de milliers de francs.

Fabrice Dami
Conseiller municipal

*Fabrice Dami, 14, ch. Antoinette 1234 Vessy (343 76 96)
Raymond Jeanneret, 1 B, ch. de Hameau, 1255 Veyrier (784 40 74)
Françoise Schenk-Gottret, 70, ch. des Rasses, 1255 Veyrier (784 02 15)*

*Antoine Droin, 18 ch. des Etoumelles, 1255 Veyrier (784 10 84)
Henri-Marc Schaerer, 4, ch. de la Millière, 1234 Vessy (784 37 26)
Edwige Tendon, 18 A, ch Vert, 1234 Vessy (342 03 15)*

CCP 12-21685-7
Parti socialiste section de Veyrier



Section : Veyrier

Parti socialiste genevois
18, bvd James-Fazy
CH - 1201 Genève
Tél. 022 / 731 37 10

Bulletin d'adhésion

Le (la) soussigné(e) demande son adhésion à la section du Parti socialiste de son domicile et s'engage à payer les cotisations selon le barème en vigueur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Domicile : _____ NPA : _____

Téléphone privé : _____ professionnel : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Lieu et date : _____ Signature : _____